


	PLAN DEPARTEMENTAL DE SECURISATION DES BURALISTES	
	PREFECTURE DE LA DORDOGNE	Page : 1



PREFECTURE DE LA DORDOGNE

***PLAN DEPARTEMENTAL DE
SECURISATION DES BURALISTES***

2015

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	PLAN DÉPARTEMENTAL DE SECURISATION DES BURALISTES	 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
	PREFECTURE DE LA DORDOGNE	
		Page : 2

INTRODUCTION

Le ministre de l'Intérieur et le président de la confédération des buralistes ont signé le 6 janvier 2015 une convention de partenariat renforçant la sécurité du réseau des buralistes et dont l'enjeu est que les buralistes, au réseau constitué de 26 000 points de vente contribue au lien social dans les villes et villages, puissent travailler avec sérénité, alors même qu'ils restent les commerces les plus exposés aux violences répétées, vols à main armée et cambriolages.

Les buralistes représentent une catégorie de commerçants très exposée aux vols à main armée pour deux raisons essentielles :

- leur activité est largement ouverte au public et l'accès à leur établissement ne peut être filtré,
- les débits de tabac sont particulièrement attractifs pour les malfaiteurs en raison de la présence de liquidités en caisse et de cartouches de cigarettes pouvant être ensuite revendues clandestinement.

Les premiers résultats des actions engagées dans le cadre du plan départemental de lutte contre les cambriolages et vols à main armée donnent des résultats encourageants puisque les actes de délinquance commis à l'encontre des débits de tabac s'élèvent à 23 faits constatés pour 2014, dont un seul vol à main armée.

Pour conforter ces résultats, et endiguer concrètement ces phénomènes de délinquance, sources de préoccupation pour nos concitoyens et au coût économique élevé pour la société, il est apparu nécessaire de décliner un plan de sécurisation des buralistes pour la Dordogne.

	PLAN DEPARTEMENTAL DE SECURISATION DES BURALISTES	
	PREFECTURE DE LA DORDOGNE	
		Page : 3

BILAN 2014 DE LA DELINQUANCE VISANT LES DEBITS DE TABAC.

➤ Une année 2014 marquée par une part quasi inexistante de vols à main armée dans les actes de délinquance visant les buralistes.

23 faits de délinquance ont été constatés pour l'année 2014 en Dordogne (15 en zone gendarmerie et 8 en zone police). Si les cambriolages constituent les infractions les plus fréquemment commises sur les débits de tabac (15/23), les vols à main armée impactent, à l'inverse, très faiblement ce type de commerce (1 seul fait commis en zone gendarmerie).

➤ La typologie des préjudices subis.

Les atteintes aux débits de tabac donnent lieu à quatre types de préjudice :

- Dégradations commises sur les points d'accès
- Vol de tabac uniquement (cigarettes, briquets, machines à rouler...)
- Vol de tabac et d'autres objets présents (argent, boisson, jeux à gratter...)
- Vol de numéraire uniquement.

Les vols effectifs portent pour l'essentiel sur les produits liés au tabac, et qui s'étendent souvent par opportunité au fond de caisse, aux tickets de jeu, aux denrées alimentaires sur place, voire à du matériel informatique ou vidéo. Les atteintes ne visant que le numéraire s'avèrent assez rares.

L'analyse de la typologie des préjudices montre que, concernant les vols par effraction, et contrairement à l'année 2013, la part des tentatives s'est avérée plus importante que les faits ayant abouti à la soustraction de matériel (8 tentatives et 7 faits réalisés de VPE) en 2014. Ces tentatives se soldent par des dégradations commises sur des grilles, des volets roulants et portes.

➤ La localisation de la délinquance visant les débits de tabac.

En 2014, les atteintes aux bureaux de tabac sont commises quasi essentiellement dans les arrondissements de Périgueux (12 faits sur 23) et Bergerac (10 faits sur 23). Un seul fait a été commis à Sarlat.



PLAN DÉPARTEMENTAL DE SECURISATION
DES BURALISTES



PREFECTURE DE LA DORDOGNE

Page : 4

En 2013, les faits de délinquances touchant les buralistes avaient été recensés sur un territoire plus vaste (4 faits dans l'arrondissement de Sarlat et 4 faits dans celui de Nontron).



➤ Les temps de commission des atteintes aux bureaux de tabac.

Les 2/3 des 23 infractions constatées sont des cambriolages et sont essentiellement commis la nuit.

La coopération entre le ministère de l'intérieur et la Confédération des buralistes contribue au développement d'une stratégie de coproduction de sécurité qui repose sur 3 piliers : la sensibilisation, la sécurisation et la solidarité. Il convient de consolider cette démarche en renforçant l'efficacité de l'action menée pour une plus grande sécurité des personnes et des biens.

Pour atteindre cet objectif, ce plan d'action départemental se décline autour des axes suivants :

- ↳ Une consolidation du volet « partenariat et communication ».
- ↳ Une application des dispositions spécifiques du plan départemental de lutte contre les cambriolages et vols à main armée.
- ↳ Des orientations et actions à développer.

	PLAN DÉPARTEMENTAL DE SECURISATION DES BURALISTES	
	PREFECTURE DE LA DORDOGNE	Page : 5

UN PLAN D'ACTION POUR RENFORCER LA SECURISATION DES BURALISTES

Le présent plan d'action départemental a pour objet de fixer le cadre de la coopération entre la préfecture de la Dordogne, les forces de sécurité et les débitants de tabac afin de mieux prémunir ces derniers contre les risques de malveillance et de lutter plus efficacement contre les différentes formes de délinquance dont ils sont victimes.

Ce plan se décline autour de 3 axes, lesquels sont déclinés en 6 mesures opérationnelles.

AXE 1 : Un volet « partenariat et communication » consolidé.

Ce 1^{er} axe permet de définir d'une part les modalités de coopération pour mieux lutter contre l'insécurité qui touche les débitants de tabac dans leur activité professionnelle et d'autre part d'intensifier les actions de communication, de sensibilisation ainsi que les échanges d'information.



➤ Mesure 1 : Mieux lutter contre l'insécurité des débits de tabac en identifiant clairement les interlocuteurs locaux et départementaux.

Les débitants de tabac peuvent faire appel, autant que de besoin, à des interlocuteurs identifiés au plan local.

↳ *Au niveau départemental*, les interlocuteurs des forces de sécurité identifiés pour MM. TEULET et WALCZAK, respectivement président et secrétaire de la chambre syndicale des buralistes de la Dordogne, sont les référents de sûreté figurant sur le document « annexe 1 ».

Ils assurent la coordination avec les services chargés, le cas échéant, des enquêtes judiciaires, et sont également qualifiés pour effectuer les études de sûreté et proposer les aménagements, travaux et bonnes pratiques permettant d'améliorer la sécurisation de l'exploitation du débit de tabac.

↳ *Au niveau infra-départemental*, les référents sûreté identifiés sur le document annexé au présent plan assureront un suivi attentif des buralistes de son ressort.

	PLAN DÉPARTEMENTAL DE SECURISATION DES BURALISTES	
	PREFECTURE DE LA DORDOGNE	
		Page : 6

Il seront chargés de recueillir des informations sur les modes de fonctionnement des débitants de tabac, d'enregistrer leurs attentes et interrogations, et d'organiser ou participer à des séances de sensibilisation sur les comportements à adopter en cas d'agression ou pour les inciter à la vigilance en cas de risques particuliers.

Lorsqu'un acte de délinquance est commis contre un buraliste dans l'exercice de ses fonctions, ce dernier appellera immédiatement le « 17 ». Puis le référent de la sécurité des commerces le conseillera dans ses démarches de dépôt de plainte.

↳ *En matière de prévention technique de la malveillance.*

Les buralistes peuvent solliciter les référents départementaux ou infradépartementaux Des forces de sécurité pour évaluer le niveau de protection de leurs débits de tabac ou pour être conseillés sur les mesures techniques, organisationnelles ou humaines à mettre en œuvre afin d'améliorer leur sûreté.

Les demandes des buralistes sont faites auprès du référent local spécialement chargé du suivi des buralistes qui sollicitera l'autorité compétente.

➤ **Mesure 2 : Intensifier les échanges d'informations ainsi que les actions de sensibilisation et de communication.**

Les actions de sensibilisation menées par les forces de sécurité seront intensifiées. De même, les buralistes veilleront à solliciter les conseils des référents ou correspondants sûreté, notamment pour les mesures organisationnelles.

Les forces de sécurité intensifieront leur communication avec la presse sur les interpellations et les saisies réalisées lors d'affaires liées au trafic de cigarettes.

Enfin, ils communiqueront régulièrement sur les mesures spécifiques destinées à prévenir la commission de nouveaux faits (distribution de flyers auprès des buralistes, pose d'affiches listant les conseils pratiques pour lutter contre les cambriolages...).

	PLAN DÉPARTEMENTAL DE SECURISATION DES BURALISTES	
	PREFECTURE DE LA DORDOGNE	Page : 7

AXE 2 : Une application ciblée des dispositions du plan départemental de lutte contre les cambriolages.

Les débitants de tabac bénéficient de l'ensemble des mesures arrêtées dans le plan départemental de lutte contre les cambriolages du 3 novembre 2013, mis à jour au 1^{er} janvier 2015. Certaines dispositions les concernent plus particulièrement.

➤ Mesure 3 : Accroître l'activité de surveillance générale.

↳ *En organisant des opérations de sécurisation ciblées.*

Des opérations ciblées pourront être planifiées sur les secteurs définis comme particulièrement touchés par ce type de délinquance. Le renforcement de la présence sur le terrain s'appuie sur un diagnostic des secteurs et périodes sensibles.

↳ *En consolidant la capacité d'adaptation et d'articulation des forces de sécurité.*

Le plan anti hold-up doit être adapté aux particularités locales, avec un déclenchement anticipé du dispositif si nécessaire dans les territoires particulièrement touchés par les vols à main armée.



↳ *En optimisant l'occupation du terrain par un renforcement de la coordination avec les polices municipales.*

Le partenariat avec les polices municipales doit être accentué. Cela permettra de consolider le principe des patrouilles conjointes déjà mis en œuvre et qui devra être renforcé dans le cadre de la lutte contre les cambriolages visant les débits de tabac.

➤ Mesure 4 : Renforcer la capacité d'élucidation dans un contexte de développement de la police technique et scientifique.

Le taux d'élucidation des faits de délinquance touchant plus particulièrement les buralistes doit être amélioré. Les services de police ou de gendarmerie intervenant dans un débit de tabac procéderont dans les meilleurs délais aux investigations de police technique et scientifique dès lors que des traces sont susceptibles d'être relevées. Une attention particulière sera portée au suivi qualitatif des prélèvements.

De son côté, la chambre syndicale des buralistes de la Dordogne informera ses adhérents de la nécessité de conserver les lieux en l'état jusqu'au passage des services spécialisés.

 Liberté - Égalité - Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	PLAN DÉPARTEMENTAL DE SECURISATION DES BURALISTES	 Liberté - Égalité - Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
	PREFECTURE DE LA DORDOGNE	Page : 8

AXE 3 : Des orientations et des actions à amplifier.

➤ **Mesure 5 : Inciter à l'acquisition d'équipements de sécurité pouvant faire l'objet d'une subvention.**

Une subvention spécifique est accordée, par la direction interrégionale des douanes et droits indirects de Bordeaux, aux gérants de débits de tabac pour financer une étude de sécurité du local commercial ou pour acquérir des équipements destinés à sécuriser le local commercial. La subvention « sécurité des débits de tabac » est égale à 80 % du coût HT des matériels et de leur installation et, le cas échéant, à 50 % du coût HT de l'étude de sécurité, avec un plafond de 15 000 €.

Le montant des subventions « sécurité » octroyé tend à augmenter (168 188,64 € en 2012, 182 210,93 € en 2013, et 194 981,48 € en 2014). Le nombre de buralistes bénéficiaires tend, lui, à baisser (67 en 2012, 47 en 2013 et 42 en 2014).

➤ **Mesure 6 : Amplifier certaines autres actions significatives.**

↳ Mobiliser les buralistes pour insérer le dispositif alerte SMS mis en place depuis début 2015. Une convention « alerte SMS » avait ainsi été signée le 9 février dernier entre les chambres consulaires et le Préfet de la Dordogne.

↳ Solliciter l'autorisation d'installer un dispositif de vidéo-protection (loi du 18 juin 2014 qui permet aux commerçants d'avoir le droit de droit d'installer des caméras en façade de leur établissement pour en filmer les abords immédiats).

↳ Rechercher en partenariat avec les fabricants, les modes de gestion des espèces permettant de réduire le montant de l'encaisse et donc celui du préjudice éventuel.

↳ Intensifier la protection des professions à risque en réunissant au moins une fois par an en préfecture les professions à risque du département en vue notamment des fêtes de fin d'année.

↳ Organiser des opérations de sensibilisation ainsi que des exercices « simulation » lors des Rencontres annuelles de la Sécurité qui se tiendront en octobre 2015.

01 JUIN 2015

Le Préfet

Christophe BAY

ANNEXE 1

ANNUAIRE DES REFERENTS/CORRESPONDANTS SURETE EN DORDOGNE

1 - En zone Police Nationale

- ▶ Le coordonnateur départemental.

Capitaine Thierry BOURON, Chef d'Etat-Major de la DDSP 24 : 05 53 06 44 82

- ▶ Les référents sûreté.

Circonscription de sécurité publique de PERIGUEUX : Brigadier-Chef Nelly RITTER - 05 53 06 44 51

Circonscription de sécurité publique de BERGERAC : Brigadier-Chef Lydia JOUBERT 05 53 74 74 17

- ▶ Les correspondants sûreté.

Circonscription de sécurité publique de PERIGUEUX : Capitaine Thierry BOURON - 05 53 06 44 82

Circonscription de sécurité publique de BERGERAC : Brigadier-Chef Marc BARA - 05 53 74 74 17

2 – En zone Gendarmerie Nationale.

- ▶ Le référent sûreté.

Groupement de gendarmerie départemental : Major Daniel CORBASSON 05 53 02 71 06

- ▶ Les correspondants sûreté.

Correspds Sûreté	Affectation	Communauté de Brigades	Coordonnées
ALLARD Jérôme	BP TOCANE-ST-APRE	COB RIBERAC	05 53 92 57 55
ANCENAY Jérôme	BP MONPAZIER	COB LE BUISSON	05 53 74 60 95
BARGUES Samuel	BP MONTIGNAC	COB TERRASSON	05 53 51 71 90
KONIECZNY Guillaume	BP PIEGUT	COB NONTRON	05 53 60 78 65
COLOMBIES David	BP LE-BUGUE	COB LE BUGUE	05 53 03 83 95
CRESTE Frédéric	BP LA-COQUILLE	COB THIVIERS	05 53 55 37 95
FAUJANET Caroline	BP VILLEF-DU-PERIGORD	COB BELVES	05 53 28 66 90
GENNESSEAUX Bruno	BP ISSIGEAC	COB SIGOULES	05 53 73 52 80
LAGARDE Serge	BP VILLAMBLARD	COB BERGERAC	05 53 80 86 10
MANGARON Stéphane	BP MONTPON-MENESTEROL	COB MUSSIDAN	05 53 80 85 30
MOINEAU J-Charles	BP SALIGNAC-FYVIGUES	COB SARLAT	05 53 28 66 85
MORA Frédéric	BP VILLEF-DE-LONCHLAT	COB VELINES	05 53 80 84 75
PARCHIN Philippe	BP VERGT	COB PERIGUEUX	05 53 07 89 75
RAYON Erik	BP ST-MARTIAL-D-ALB	COB SAVIGNAC LES EGLISES	05 53 05 52 85
VIGNERON Pascal	BTA ST-ASTIER	BTA ST-ASTIER	05 53 03 81 40